



# **Réunion du Conseil Municipal**

## **Du 25 janvier 2021**

### **PROCES VERBAL**

**Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes de Limas le 25 janvier 2021 à 16 heures, sous la présidence de Monsieur Michel THIEN, Maire.**

**PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLEY, M. TROUVE, M. CHEVALIER (arrivé à 16 h 20), Mme AUCAGNE, M. MARTIN, Mme VACHE, M. SILVY (arrivé à 16 h 22), M. GIRARDOT, Mme RIVIERE, M. WAKOSA,**

**ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme LACHIZE (à Mme LAFORET), Mme DUC (à M. GIRIN), M. CHEVALIER (à M. BOUVANT jusqu'à 16 h 20), M. PINCON (à Mme PARIOT), Mme DECK (à M. THIEN), Mme GRONDIN COUPANEC (à Mme RIVIERE).**

**ABSENT EXCUSE : Monsieur SILVY (jusqu'à 16 H 22)**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BRAYER**

La séance a été ouverte à 16 heures sous la présidence de Monsieur THIEN en sa qualité de maire.

Monsieur BRAYER a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 20 conseillers physiquement présents (puis 22 après arrivée de 2 conseillers) et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

#### **Approbation d'un ordre du jour supplémentaire**

Monsieur le Maire expose que la CAF nous a adressé après l'envoi de la convocation du conseil municipal une convention qui doit être soumise à l'assemblée délibérante pour l'autoriser à la signer :

« Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement – Prestation de service Relais Assistantes Maternelles – signée avec la CAF »

Cet ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (26 POUR).

La question sera abordée à la suite des 3 points inscrits à l'ordre du jour.

# **Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 décembre 2020**

Aucune remarque n'étant formulée le procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents (26 POUR)

## **A – FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

### **1 – Budget 2021 : débat d'orientation budgétaire**

#### **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Selon les termes de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le DOB porte sur des objectifs et non sur des propositions budgétaires précises.

Monsieur BOUVANT présente le rapport d'orientation budgétaire :

Après une année 2020 invraisemblable nous n'échapperons pas à la tradition, et dans cet esprit pour ceux que je n'ai pas encore croisé, je tenais à vous souhaite à toutes et à tous ainsi qu'à vos proches une très belle année 2021 ; souhaitant pouvoir retrouver très rapidement ces libertés qui nous sont chères et que nous imaginions acquises encore récemment.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel du service Finances qui a participé à établir le Budget prévisionnel 2021 que nous allons vous présenter ce jour, sachant que des départs, des remplacements récents et des congés ont rendu plus difficile pour cette année sa préparation. Je tiens aussi à remercier Mireille CALLERON qui m'a pour ce premier budget permis de mettre le pied à l'étrier.

**Je vous rappelle que celui-ci porte sur des objectifs et non sur des propositions budgétaires précises.**

Avant de passer à la présentation des propositions des sections de Fonctionnement et d'Investissement, permettez-moi de vous retracez notre **Environnement macro - économique & social**

#### ○ **Situation mondiale**

Cette année restera indéniablement comme une année à part et totalement insolite pour l'ensemble du monde. Cette Année de pandémie provoquée par le Coronavirus SARS-CoV-2 nous a amené dans une crise systémique avec un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale ; une crise sanitaire devenue crise sociale, financière et économique venant ainsi bouleverser nos vies, nos habitudes et nos méthodes de travail. Ce nouvel environnement économique avec : la digitalisation, le télétravail, les paiements à distance, l'éducation à distance, la cybersécurité et la santé resteront les grandes tendances de demain. Essayons désormais de profiter de ce chaos pour repenser notre monde unilatéral et capitalistique du travail et du bien-être de chacun.

Après une chute record de l'activité mondiale au premier semestre 2020, nous avons connu de forts rebonds au 3<sup>e</sup> trimestre dans l'ensemble des pays développés ; l'activité restant néanmoins en retrait par rapport à fin 2019 de - 11 % pour les Etats-Unis et de - 13 % pour la zone Euro hors RU. (Avec rappelés le + 1,5 millions de décès et plus de 58 millions de personnes infectées).

### ○ Situation européenne

Face aux mesures de restrictions et aux divers confinements, les mesures rapidement prises par l'Europe ont permis de réduire la forte baisse du PIB qui de - 12 % est remonté à - 4,3 % dès le 3<sup>e</sup> trimestre (sur un an) et devrait se finaliser à environ - 9 % fin 2020. L'activité restera néanmoins inférieure à 4 % // 2019. Des mesures ont très rapidement été mises en place :

- Soutien massif des institutions européennes par un plan de relance de 750 Mds € en prêts et subventions ;
- 100 Mds € destinés à soutenir le chômage de courte durée ;
- La BCE a mis en place un vaste plan d'aide *PEPP (Pandemic emergency Purchase Programme)* initialement doté de 750 Mds € et porté à 1350 Mds € en juin afin de doter les banques de liquidités ; tout en bloquant les taux à un niveau très bas permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par le déficit public !

### ○ Situation en France

L'économie française durablement touchée fait que le PIB a chuté jusqu'à - 14 % au 2<sup>e</sup> trimestre suite au 1<sup>er</sup> confinement du printemps, avec un fort rebond en fin d'été avec un PIB de + 18,2 %.

L'activité économique devrait à nouveau se contracter au 4<sup>e</sup> trimestre, attendons-nous donc à un PIB 2020 en chute d'environ - 12 %. Nous sommes à ce jour dans la crise économique la plus forte que nous n'ayons connue depuis 1949, avec un effondrement de la consommation, une Epargne de précaution qui n'a jamais atteint des sommets aussi élevés, et avec un contexte incertain notamment au niveau de l'emploi.

*Marché de l'emploi* : le nombre de chômeurs annoncé s'élève à ce jour de + de 750 000 personnes soit un taux de 9 %. Afin d'éviter les faillites, les licenciements secs, et préserver le revenu des ménages il a été très vite mis en place des aides pour l'activité partielle estimée à 31 Mds € pour 2020 soit 1,3 % du PIB et à 36,6 Mds € pour cette année. Le taux de chômeurs pour 2021 devrait approcher les 11 % pour redescendre ensuite fin 2022 vers 8 %.

*L'inflation* durablement faible qui a été ramenée à 0 % (plus bas niveau depuis 2016, devrait remonter aux alentours de 0,6 % en 2021), cette baisse est due à l'effondrement de certains biens et services, ainsi qu'à la baisse de la demande mondiale. Cela a eu un effet direct sur le prix du baril de Brent qui est passé de 69 \$ à 10 \$ en avril 2020, il devrait remonter durablement mi-2021 vers un prix de 49 \$.

*La dette publique* devrait atteindre 120 % du PIB. Cette dette ne devrait pas affecter la cotation de la France du fait des coûts d'emprunts extrêmement bas consentis par la BCE, du niveau très faible actuel de l'inflation, de ce fait les taux devraient donc rester encore très bas dans les années futures. De plus, si la banque Centrale ne réduit pas son bilan dans les années à venir, les obligations achetées par la BCE risque de devenir certainement « perpétuelles ».

Nous constatons que cette crise a totalement remis en cause le paradigme de rigueur budgétaire et de retour à l'équilibre des comptes publics défendus depuis les années 2017. Loin des engagements du quasi-équilibre des comptes publics qui avaient été pris, cette période mouvementée et incertaine **ne peut que nous obliger à mener une très grande attention pour nos finances tout au long de notre mandature.**

## **Plusieurs mesures d'urgence ont été mises en place par l'Etat très rapidement pour soutenir l'économie :**

- Soutenir les ménages (préserver l'emploi grâce au chômage partiel) ;
- Soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie avec les facilités d'accès au crédit) avec la mise en place des PGE (prêts garantis par l'Etat à un taux extrêmement bas) ;
- Soutenir certains secteurs par un plan de relance massif pour les années 2021/2022 sur les secteurs les plus sinistrés (tourisme, hôtellerie, restauration, automobile, aéronautique et l'ensemble du monde artistique) ;
- Lancer un plan de relance intitulé « France Relance » pour 2021/2022 à hauteur de 100 Mds € financé à hauteur de 40 Mds € par l'Europe avec trois principaux axes :
  - o La compétitivité et l'innovation pour 30 Mds €
  - o La cohésion sociale pour 36 Mds €
  - o Transition écologique et environnementale pour 34 Mds €

## **D'importantes mesures ont été aussi prises au niveau des Collectivités locales**

Le secteur public territorial doit être là pour aider la reprise économique et construire le monde de demain autour des grands thèmes de la transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités et de la santé ; tout en conservant un équilibre de l'attractivité des territoires.

Cette crise fait que les entités publiques locales, vont aussi être fortement impactées au niveau de leurs finances dès 2021 avec de fortes baisses (DGF) des transferts financiers de l'Etat aux différentes collectivités.

Cette diminution de 104 Mds € dans le PLF 2021 à périmètre constant représente une baisse de 10 % / 2020. Elle est directement liée à la suppression de la prise en charge par l'Etat des dégrèvements de la TH ainsi que la continuité de la fin de la perception de cette taxe prévue pour tous en 2023, du produit des amendes de police de la circulation et des radars et le financement de la formation professionnelle.

Il faut aussi tenir compte de la baisse des impôts de production pour les Inter communautés qui vont baisser de 10 Mds € :

- La baisse des taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises CVAE qui passera de 1,5 % à 0.75 % ;
- La baisse du plafonnement de contribution économique territoriale CET qui passera de 3 % à 2 % ;
- La révision des valeurs locatives des locaux industriels CFE qui sera désormais basée sur les taux d'amortissement des locaux hors terrain qui étaient entre 5 à 10 % et passeront à 4 et 6 % ;
- Simplification de la Taxe sur la consommation d'électricité TCFE ;
- Réforme du FCTVA dès le 1<sup>er</sup> janvier (automatisation et récupération de la TVA à N+1 et N+2).

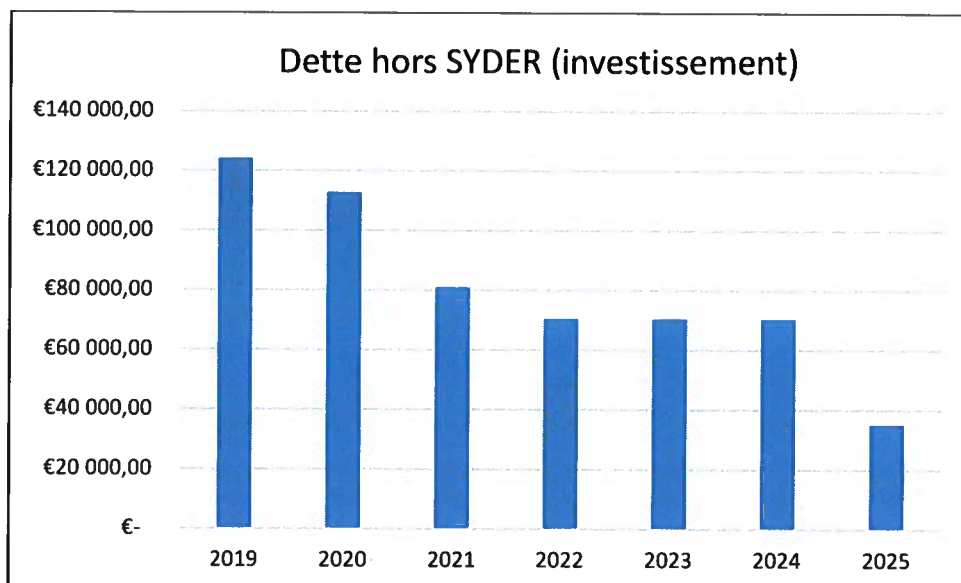
**En fonction de tous ces éléments ainsi que des réformes fiscales mises en place par les pouvoirs publics, nous nous devons donc d'être particulièrement prudents dans les prévisions budgétaires que nous allons devoir prendre pour les prochaines années.**

## **1- SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

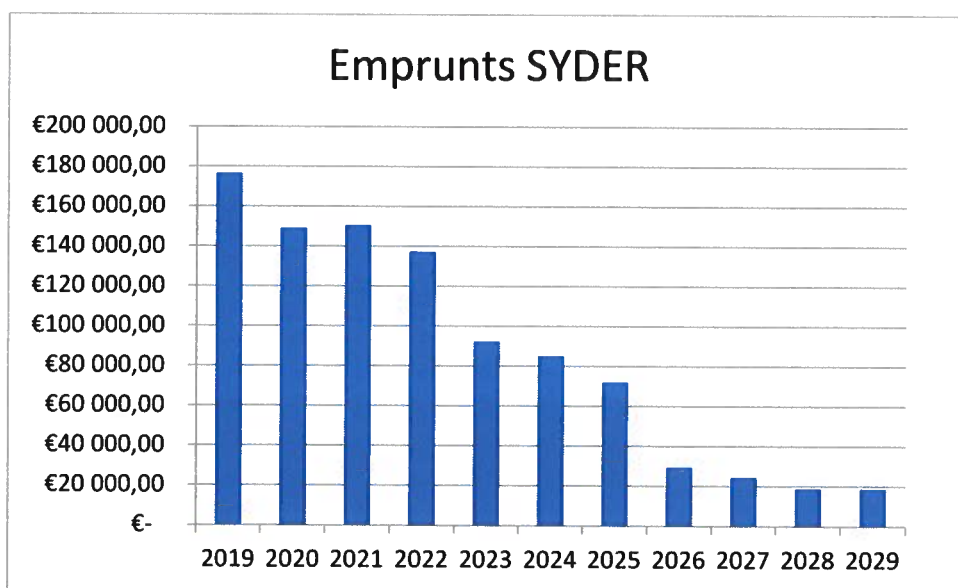
### **1.1 EVOLUTION DE LA DETTE**

L'annuité de la dette pour 2021 est :

- Emprunts	80 977.69 €
- SYDER (travaux financés sur 15 ans)	150 252.86 €
<b>TOTAL de la dette</b>	<b>231 230.55 €</b>



### Dettes SYDER (annuités) : fonctionnement



Au niveau du SYDER nous verrons pour les travaux dernièrement engagés rue du Vallon si nous optons pour un autofinancement ou sur un prêt d'une durée de 15 ans.

## 1.2 FISCALITE

Rappel des taux des taxes directes locales votés en 2020

- Taxe sur le foncier bâti                      21,58 %
- Taxe sur le foncier non bâti                30,26 %

Nous vous proposons de reconduire ces taux en vous rappelant toutefois que les taux des taxes proposés sont inchangés depuis plusieurs années et vont bien toujours dans le sens des engagements pris par la majorité de ne pas augmenter la

pression fiscale sur la Commune de Limas. La TF qui était perçue par les départements est désormais transférée directement aux Communes afin de compenser la perte de la TH.

Concernant la TH (qui est désormais affectée à l'Etat) pour laquelle nous ne votons plus le taux, nous rappelons que seulement 20 % de la population de Limas payera encore jusqu'en 2023 cette taxe, un dégrèvement à hauteur de 20 % aura lieu sur cet exercice comptable, puis 65 % en 2022 pour arriver à une exonération totale en 2023, sachant que cette annulation d'impôt ne concerne que les résidences principales, les résidences secondaires ainsi que les locaux vacants ne sont pas concernées par cette suppression.

## **2 - PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR 2021**

Le niveau de l'inflation est contrôlé annuellement par l'indice des prix à la consommation ou IPC. Ce taux qui est fixé par l'INSEE fait apparaître pour 2019 un taux d'inflation qui s'est élevé à 1,1 %.

### **2 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021**

#### **2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèveraient à environ **4 778 647.33 €**  
(Pour rappel en 2020 : 4 778 532.00 €)

##### **a - Dépenses de fonctionnement : 4 778 647.33 €**

	<b>Prévision BP 2021</b>
Charges à caractère général	1 275 810.00 €
Charges de personnel	2 021 000.00 €
Atténuation de produits	50 000.00 €
Opérations d'ordre	310 000.00 €
Autres charges	809 514.76 €
Charges financières	10 322.57 €
Charges exceptionnelles	2 000.00 €
Dépenses imprévues	300 000.00 €
<b>Total</b>	<b>4 778 647.33 €</b>

Concernant le poste, nous avons une augmentation de seulement 1 % sur le budget que nous vous présentons / 2020

- Nous allons poursuivre bien entendu les dépenses de fonctionnement pour gérer la crise COVID qui a notamment des conséquences : Sur les articles comptables « 60631 produits entretien », « 60632 petit équipement » dans le but de protéger les agents communaux et les personnes utilisatrices des services publics.

- Les charges d'électricité devraient être en baisse dans les années futures du fait d'avoir changé de fournisseur tout en mutualisant les coûts avec le (SYDER).
- Le coût du timbre a comme chaque année augmente au 1<sup>er</sup> janvier 2021, soulignons que pour l'avenir nous pourrions faire des économies si les dossiers d'urbanisme venaient à être dématérialisés.
- Concernant le marché de la prestation des repas de la restauration scolaire, il sera relancé en 2021 (possibilité de voir augmenter les tarifs de par les nouvelles normes d'emballage ainsi que le nombre croissant d'enfants inscrits).
- Le soutien aux associations proposé en 2021 reste stable et nous réaffirmons ce soutien afin de continuer à aider ces dernières malgré la période de non activité du fait de la crise COVID.
- Le SRU (article 739223) : pas de dépenses prévues normalement sur les 2 prochaines années.

Concernant les ressources humaines :

Une première information concerne les agents supplémentaires que nous avons dû embaucher pour la désinfection en journée des 2 écoles, plus 1 personne qui fait la rotation pour la mise en place de 2 services de restauration scolaire.

De plus, nous avons cette année un certain nombre d'évolution qui augmentent aussi sensiblement le chapitre des charges de personnel qui sera en augmentation de 5 % pour les raisons suivantes :

- Achèvement de la mise en œuvre de l'accord national sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (le PPCR) ;
- La mise en place de la prime de précarité afin de répondre aux exigences de la loi d'août 2019 ;
- Nous sommes aussi passer en auto-assurance pour les risques statutaires comme la maladie ordinaire, le congé de maternité ;
- La mise en œuvre également du nouveau régime indemnitaire (le RIFSEEP), sachant que le montant proposé tient aussi compte des évolutions de carrière (avancements d'échelon et avancements de grade).
- Et par le fait de pouvoir payer les congés placés sur un Compte Epargne Temps (CET, essentiellement pour les agents proches du départ en retraite).

### **b - Recettes de fonctionnement : 4 778 647.33 €**

Les recettes sont maintenues à l'identique de 2020 en sachant que la crèche s'est vue autoriser 2 places supplémentaires qui engendreront des recettes.

Soulignons que l'allocation de compensation des exonérations de la taxe d'habitation qui nous étaient reversée par l'Etat n'est pas reprise cette année par manque de visibilité sur l'avenir : la prudence est de mise car en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021, il est convenu dans le projet de la loi de finance de ne plus être prise en compte par l'Etat.

	Prévision BP 2021
Résultat de fonctionnement reporté	1 091 749.33 €
Atténuations de charges	45 000.00 €
Opérations d'ordre	1 636.00 €
Produits des services	404 500.00 €
Impôts et taxes	2 734 262.00 €
Dotations, subventions	458 000.00 €
Autres produits	41 000.00 €
Produits exceptionnels	2 500.00 €
<b>Total</b>	<b>4 778 647.33 €</b>

Nous ne pouvons que constater l'absence de dynamisme des recettes de la fiscalité directe qui malheureusement est doublée de la réduction de l'autonomie fiscale des Communes.

Concernant le chapitre Produits et services, je vous convie à relire les documents mis en annexe afin de revoir les deux votes de l'année 2020 où nous avons pris position :

- Pour ne pas augmenter le coût des services proposé aux habitants de Limas
- Pour ne pas augmenter le tarif du restaurant scolaire, du centre de loisir ainsi que la micro-crèche

## **2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèveraient à environ **1 712 580.06 €**  
(Pour rappel en 2020 : 2 401 777.00 €)

### **a – Dépenses d'investissement : 1 712 580.06 €**

**Les différents postes de dépenses d'investissement sont les suivants :**

- Le remboursement du capital des emprunts (hors SYDER, les dépenses SYDER sont des dépenses de fonctionnement)	<b>71 000.00 €</b>
- Dépenses imprévues	<b>96 000.00 €</b>
- Opérations d'ordre	<b>1 636.00 €</b>
- Fonds d'aide exceptionnelle entreprises	<b>25 000.00 €</b>
- Les reports (restes à réaliser) de l'année 2020	<b>229 334.66 €</b>



Le détail des restes à réaliser au 31.12.2020 est le suivant :

Opérations	Montants
Extension restaurant scolaire	58 735.30 €
Bâtiments	144 016.84 €
Poteaux incendie	7 734.52 €
Voirie	18 848.00 €
<b>Total des restes à réaliser</b>	<b>229 334.66 €</b>

**Augmentation des programmes d'équipement 2020 :**

Bâtiments (remplacer le module de jeu salle des fêtes et pôle petite enfance) :	10 000.00 €
Poteaux incendie :	7 265.48 €
Voirie :	14 152.00 €
<b>Soit un total de</b>	<b>31 417.48 €</b>

Madame PARIOT détaille les orientations 2021 en matière d'investissements :

« Chers collègues,

Dans le budget que nous vous présentons ce soir, le développement durable prend toute sa part : économies d'énergie, confort d'été, végétalisation, plusieurs études nous ont permis d'orienter ce projet de budget vers des actions qui comptent pour le bien-être de nos concitoyens et la préservation de la nature.

Tout d'abord, une réflexion importante a été menée concernant les économies d'énergie dans les bâtiments communaux mais également au niveau de l'éclairage public.

- L'état a demandé, par le biais du décret tertiaire, des économies d'énergie à hauteur de 40% dans les bâtiments de plus de 1000m<sup>2</sup> à l'horizon 2030. Nous sommes fiers de vous annoncer que cet objectif est d'ores et déjà couvert à 95% grâce aux travaux réalisés ces dernières années. Les travaux d'investissement que nous vous proposons dans le budget 2021 permettront de d'atteindre pleinement l'objectif de 2030 avec 9 années d'avance. Nous ne nous arrêterons pas là pour autant, puisqu'un plan pluriannuel de programmation de travaux nous permettra d'atteindre l'objectif de 2040 soient 50% d'économies d'énergie avant la fin du mandat. Les bâtiments de plus petite taille ne seront pas pour autant oubliés : dans le présent projet de budget, une série de travaux préparatoires sont intégrés afin de cibler plus efficacement les usages les plus consommateurs et de nous concentrer sur ceux où il y a de réels potentiels d'économies.
- D'autre part, une étude a été lancée avec le SYDER afin de cibler les zones d'éclairage les plus consommatrices et ce projet de budget prévoit une série de travaux qui permettront de remplacer plus de 300 sources lumineuses par des lampes LED bien moins consommatrices.

Le confort d'été a été également un sujet d'étude en ce début de mandat :

- Les brise-soleils prévus au budget 2020 sont commandés et seront posés au printemps 2021. Il s'agit d'une première étape pour l'amélioration du confort à l'école élémentaire. La deuxième étape sera la végétalisation des deux cours afin de permettre aux enfants de profiter de plus grandes zones d'ombres lors des temps extérieurs. Tous les détails de cette végétalisation ne sont pas encore arrêtés et les différentes commissions concernées seront consultées en temps voulu. Une réflexion est également engagée sur ce sujet pour l'école maternelle.
- La végétalisation des espaces publics a été également étudiée afin de créer des îlots de fraîcheurs dans différents points de la commune. Cependant, les périodes de sécheresse que nous avons connu ces dernières années et les arrêtés réduisant le prélèvement dans les eaux de surface et souterraines, nous obligent à anticiper les contraintes qui en découlent pour l'arrosage des jeunes arbres. Il nous a donc paru indispensable de prévoir, avant d'augmenter le nombre d'arbres plantés, un mode d'arrosage sécurisé. Une ligne de budget a donc été affectée à ce point crucial.

- Le service espace verts oriente également ses choix sur des variétés de végétaux plus résistante aux sécheresses.

Afin de faciliter les déplacements à pied de nos concitoyens, une ligne budgétaire est affectée à la création de trottoirs ou de plateaux piétonniers.

Le budget de dépenses d'investissement, tel qu'il vous est proposé ce soir, réserve donc une part proche de 40% au développement durable (sans compter les dépenses prévues par le biais du SYDER qui font partie des dépenses de fonctionnement). C'est un budget résolument tourné vers l'avenir qui nous permettra de prendre de l'avance sur nos obligations réglementaires et d'œuvrer pour les jeunes générations et la préservation de la planète. »

### **Le budget 2021 met l'accent sur le développement durable et l'économie d'énergie : 37 %**

**Les principaux nouveaux programmes d'équipement proposés pourraient être :**

- Végétalisation et adaptation aux changements climatiques	133 000.00 €
- Divers travaux de réfection, sécurisation et mise en accessibilité	248 000.00 €
- Bâtiments durables, économies en énergie et accès sur le confort été	331 000.00 €
- Modernisation des équipements sportifs	42 000.00 €
- Digitalisation des équipements et travaux divers	161 000.00 €
- Renforcement du matériel service technique	31 900.00 €
- Aménagement cimetière	10 000.00 €
- Evolution des services de la médiathèque	10 100.00 €
- Eglise (rénovation œuvres d'art)	25 500.00 €
- Vidéo protection	80 000.00 €
- Equipement matériel de voirie (remplacement expert Peugeot de 2004)	25 000.00 €
- Réserve foncière	160 691.92 €
<b>Soit un total de nouveaux investissements de</b>	<b>1 258 191.92 €</b>

### **a – Recettes d'investissement : 1 712 580.06 €**

**Les différents postes de recettes d'investissement sont les suivants :**

- L'excédent d'investissement reporté (2019)	1 356 173.83 €
- Le résultat d'investissement 2020	- 344 593.77 €
- Le fonds de compensation de la TVA est estimé à	200 000.00 €
- La dotation aux amortissements (inscrite en dépenses de fonctionnement)	301 000.00 €
- Excédent de fonctionnement reporté	150 000.00 €
- Taxe aménagement	50 000.00 €

**Soit un total de recettes de :** **1 712 580.06 €**

Ce dossier a été abordé et débattu en commission finances le 18 janvier 2021.

La bonne tenue de nos finances a permis à la Commune d'aborder dans de bonnes conditions financières cette crise sanitaire. La marge de manœuvre budgétaire a notamment rendu possible l'acquisition de grandes quantités de masques et de divers produits à destination des agents de la collectivité ainsi que de ses habitants.

Certes, nous ne pourrions pas tout mener sur cet exercice ; nous suivrons néanmoins années par années la continuité de ces importants investissements que nous lançons en fort positionnement écologique et environnementale en fonction bien entendu des recettes que la Commune aura à sa disposition pour les exercices futurs.

Il ne sert à rien à ce stade de présenter un plan pluriannuel sur cette politique de nouveaux investissements sachant qu'il fait partie intégrale du projet que la Municipalité a présenté lors des dernières élections.

Cette progression ne pourra se faire que dans le maintien d'une situation financière solide et équilibrée nous permettant ainsi de lutter contre la précarité pour conserver le lien social, sans toutefois comme vous avez pu le constater augmenter les tarifs des services offerts à nos concitoyens ainsi que la fiscalité de notre Commune.

Monsieur le Maire : comme l'a dit Gilles BOUVANT, nous avons quand même quelques incertitudes en ce qui concerne les recettes. Il est vrai que la taxe d'aménagement est aujourd'hui plutôt en baisse. On voit bien, on a moins de déclarations de travaux et de permis de construire. La DMTO est aussi dans ce cas. Il va falloir être prudents en ce qui concerne certaines recettes. La compensation des exonérations sur les taxes locales risque d'être supprimée puisqu'elle n'est pas inscrite dans la loi de finances. Cela représente 50 000 €. Cela fait beaucoup. Si nous ajoutons toutes les baisses de recettes que l'on a eu au fil des ans, on arrive à 400 000 € de DGF en moins donc vous pouvez constater que cela ne va pas en s'améliorant. Il nous faut gérer au plus juste, il nous faut aussi aller chercher des subventions, ce que l'on a fait pour le restaurant municipal puisqu'on a une subvention du département, de la région et de l'Etat. Il va falloir se battre de plus en plus pour aller chercher des subventions. Ce n'est pas avec les dotations directes de l'Etat et les impôts que nous nous en sortirons.

Monsieur GIRARDOT : je m'exprime le premier et nous allons intervenir à deux voix avec Monsieur WAKOSA. Lors de la commission finance et en introduction du débat budgétaire, Monsieur BOUVANT a évoqué, avec raison, le contexte socio-économique dû à la pandémie en introduction de notre débat d'orientation budgétaire 21.

Ce contexte difficile ne doit pas pour autant nous faire perdre de vue les objectifs ambitieux que nous devons réaliser dans le cadre de la neutralité carbone. Les investissements faits dans ce sens permettront aussi de soutenir l'activité économique des acteurs locaux et donneront un cap et des perspectives pour nos concitoyens. Le débat d'orientation permet à tous les élus d'étudier les propositions soumises, de faire connaître d'autres points de vue et de débattre sur les meilleures solutions pour la commune et les concitoyens. Vous annoncez comme prioritaire la budgétisation de l'investissement dans l'adaptation au changement climatique et dans la rénovation du bâti municipal, M. BOUVANT soulignait en commission finance son souhait d'être en avance sur les objectifs : nous sommes parfaitement d'accord avec ces priorités.

Nous sommes favorables à l'établissement d'une programmation pluriannuelle des investissements pour la rénovation du bâti de la commune : les investissements peuvent être conséquents.

Nous demandons une étude architecturale très exhaustive concernant l'état de tous les bâtis de la commune et permettant d'établir des objectifs clairs :

Nous devons aller :

- vers les 0 émission GES dans la réalisation et dans la finalité des travaux
- vers le rejet 0 litre d'eau dans le réseau (réserve et filtration / infiltration sur place)
- vers le 0 sur-chaleur dans les bâtiments municipaux

Bien que la programmation pluriannuelle soit difficile à cause de l'incertitude des recettes et de la baisse des dotations de l'État, Limas étant une commune à très forte recette fiscale, sans endettement, il nous semble important d'avoir un guide qui permette d'envisager l'ampleur des travaux à réaliser, les budgets correspondants et d'avoir une cohérence dans les réalisations. Ne pas faire de pluri annualité des investissements, c'est nous priver d'une vision de moyen et long termes et rendre notre gestion moins efficace.

Nous notons par exemple, que l'extension du restaurant scolaire de par sa conception concourt à créer une « réserve de chaleur » importante, le choix des couleurs très sombres (bien que très moderne dans leur style), la rénovation du sol en goudron très noire et la suppression d'un arbre nous semble antinomique avec les priorités citées.

Notre groupe souhaite que toutes les dépenses d'investissement soient réalisées dans le souci de l'efficacité énergétique et de l'adaptation aux changements climatiques et notamment la lutte contre les « réserves de chaleur ».

Notre groupe souhaite que cette priorité de notre commune puisse être également celle de tous les acteurs de notre ville. Comme la municipalité l'a souligné dans ses parutions « 52 gestes pour la planète », pour atteindre les objectifs, il faudra l'adhésion et l'action des tous les citoyens.

Nous pensons que les priorités budgétaires de cette année doivent intégrer possiblement l'ouverture d'une antenne communale dédiée à la rénovation énergétique pour les particuliers et les acteurs économiques permettant d'informer sur les moyens à mettre en œuvre et les subventions disponibles.

Monsieur WAKOSA : j'ajouterai quelques éléments. Le premier, la municipalité l'a souligné dans la parution des 52 gestes pour la planète est que nous avons des objectifs à atteindre et que l'adhésion des citoyens est indispensable. Il y a un travail de communication.

De nombreuses actions pourraient être financées cette année : en matière de mobilité :

- la mise en conformité des voies cyclables existantes est indispensable. Nous avons constaté que de plus en plus de familles se rendaient à l'école en vélo ou en trottinette, un garage sécurisé serait un bon moyen d'encourager cette dynamique et de convaincre d'autres familles.
- chaque fois que l'achat du véhicule pour les services techniques est justifié, faisons le choix de l'électrique voire de l'hybride même si cela n'est pas la solution idéale
- concernant les moustiques-tigres, nous proposons deux actions en parallèle :
  - l'adhésion à l'EID (*Entente Interdépartementale de Démoustication*) pour traitement (BT) des réserves d'eau sous tous les avaloirs et autres regards accessibles aux moustiques de la voirie ;
  - la création d'une commission au sein de la commune pour sensibiliser l'ensemble des Limassiens sur ce fléau.

Vous évoquez dans une ligne des investissements pour la médiathèque. Nous y sommes favorables. Nous savons qu'un re-confinement est possible. Nous souhaitons que la médiathèque puisse fonctionner dans une telle configuration comme à Villefranche.

Monsieur BOUVANT évoquait en commission finances, à juste titre, la restriction des libertés dans la période que nous vivons, nous sommes donc assez surpris de l'apparition d'une ligne concernant la vidéo protection et ce pour un montant plutôt élevé, à savoir 4,6 % du montant des investissements (80 000 euros). Nous nous interrogeons sur cette dépense, puisqu'à notre connaissance les nuisances à Belleruche ne sont pas diminuées et même la Cour des Comptes s'agace du manque d'évaluation et de l'absence de résultat concret comme le montrent plusieurs études réalisées dans des pays comme les USA, la Grande Bretagne et l'Australie, pays qui ont massivement développé cette technologie. En quoi cette dépense est-elle justifiée et quelle est le déploiement envisagé ?

Enfin, une ligne de réserve foncière apparaît dans les investissements correspondant à l'achat de la maison au bout de la rue du Bayard, côté Belleruche, pour du logement social. A notre connaissance, la commune a acquis une parcelle chemin du Martelet pour les mêmes raisons. Nous nous interrogeons sur la pertinence de ce projet. Le quartier de Belleruche étant soumis à une rénovation complète pour plus de mixité sociale, nous ne comprenons pas ce choix qui consisterait à concentrer sur la commune de Limas les logements sociaux au niveau de la rue du Bayard et à proximité de Belleruche. Que va devenir la parcelle boisée chemin du Martelet ? Si le projet de logements sociaux est abandonné, nous proposons, dans le cadre des objectifs de végétalisation de la commune, de conserver cette parcelle boisée pour la transformer en parc.

Monsieur GIRIN : cela fait deux ans que l'EID vient régulièrement à Limas.

Madame PARIOT : au niveau de la programmation pluriannuelle. C'est en général un document de travail. Cette programmation est soumise à beaucoup d'aléas et à des changements de priorités dans le sens où, si un équipement devient vétuste, on le remplace, au détriment d'un autre investissement. Voilà pourquoi on ne présentera que le projet annuel. Je suis surprise de la proposition de zéro rejet eau dans le réseau. Nous on a plutôt axé sur la récupération d'eau qui pourrait être perdue. Vous avez parlé du confort d'été dans les bâtiments communaux. Il faut se rappeler que beaucoup d'équipements communaux ne sont pas utilisés l'été, donc on ne travaillera pas sur le confort d'été pour eux. On se

concentrera sur les bâtiments qui sont réellement utilisés en période chaude, en commençant bien évidemment par les écoles. Vous avez demandé également l'ouverture d'une antenne communale pour les économies d'énergie. Nous faisons partie, par le biais de l'agglomération, de la ALTE, qui tient deux permanences mensuelles à Villefranche. Le service est ouvert aux Limassiens et complètement gratuit. Il propose aussi bien des conseils en matière de travaux que des informations sur les subventions. Tous les renseignements peuvent être obtenus. Une communication a été faite sur facebook au mois d'octobre. Nous avons prévu d'en faire régulièrement. Vous avez salué les 52 gestes pour la planète et j'en suis très contente. Ce n'est pas qu'une seule opération, il y en aura d'autres. Et bien entendu, nous allons continuer sur ces éducations à l'économie d'énergie. Concernant le stationnement des vélos à l'école, un garage à vélos doit être installé, de mémoire, depuis 15 ans devant l'école et je regrette qu'il ne soit pas utilisé, moi aussi.

Madame RIVIERE : en tant qu'utilisatrice de l'école, le garage à vélo est assez restreint, donc comme on n'est pas sûr d'avoir de la place pour les vélos quand on vient avec les enfants, et bien alors, on les emmène à pied.

Monsieur GIRARDOT : pour revenir sur l'installation de pare soleil sur l'école élémentaire, nous avons eu connaissance il y a quelques mois d'une étude qui disait que le bâtiment n'était pas isolé. Quand on demande une étude architecturale complète et avoir l'état initial de tous les bâtiments, cela permet d'éviter qu'on installe des pare soleils cette année et qu'on se rende compte qu'il faille faire des isolations de murs l'année prochaine et donc d'enlever les pare soleils pour mettre une isolation correcte. Cela me semblait donc indispensable d'avoir une étude architecturale complète pour éviter ce type d'erreurs éventuelles.

Monsieur le Maire : je crois que vous faites fausse route. Confort d'été et isolation cela n'a rien à voir. Le confort d'été, c'est pour se protéger des rayons du soleil qui rentrent par les baies vitrées. Si on veut du confort d'été, les pare-soleil, on est obligé de les mettre. Ce n'est pas un isolant pour une déperdition de chauffage mais un isolant qui empêche le soleil de chauffer l'intérieur du bâtiment. Vous êtes sceptique, je suis désolé. Ce sont bien des études qui nous ont démontré qu'il fallait mettre des pare soleils pour le confort d'été. Je ne sais pas d'ailleurs si ce n'est pas une étude du SYDER. Vous êtes en rapport avec le SYDER ? Les études qui existaient, vous les aviez largement commentées l'année passée. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais vous connaissez très bien les études du SYDER. En ce qui concerne les isolations, aujourd'hui, nous vous avons mis les grandes masses, on n'est pas rentré dans les détails. On reviendra vers vous de façon plus détaillée au moment du budget. Comme le veut le DOB, aujourd'hui, ce sont les grandes masses. Madame PARIOT vous l'a dit, on travaille avec des prévisions, on doit se conformer à cet objectif en 2030. Nous voulons y arriver beaucoup plus vite. En ce qui concerne les logements sociaux, je suis très étonné. Cette zone, où elle est située, où on vous propose de réaliser une réserve foncière : elle est déjà réservée aux logements sociaux, si vous regardez le PLU aujourd'hui. On a déjà acheté une partie du tènement. La deuxième partie se libère. Si on veut être logiques avec nous-mêmes il faut acheter la deuxième partie. Si on veut être logiques avec nous-mêmes, ce sera du logement social. Sous quelle forme ? Cela reste à définir. Vous avez lu notre programme. Vous avez dit que vous alliez nous suivre au niveau de nos réalisations. Nous allons continuer dans cette voie pour réaliser du logement social pour les anciens. L'emplacement est bien situé, à côté des transports en commun, des commerces. Nous avons des obligations en matière de logements sociaux, et nous les respecterons.

Monsieur GIRIN : pour répondre à votre question sur les moustiques, Limas est en contact avec l'EID depuis longtemps, depuis 2015. On s'appuie sur l'EID pour les campagnes de communication. L'habitant a du mal à admettre que le moustique est chez lui. Dans la tête des gens, s'il y a des moustiques, c'est à cause du maire. Nous avons fait un gros travail sur le terrain, nous sommes allés chez des habitants. Le Département est en train de changer car il se rend compte que certaines communes attendent que l'EID fasse les choses. Deux communes sont actives selon l'EID : Villefranche et Limas. Nous allons leur apporter notre connaissance du sujet. J'espère pouvoir, toujours sur ce sujet, vous présenter la convention que l'on va signer avec une association qui va nous aider à faciliter l'accès aux pièges, qui seront installés dans les maisons individuelles. Je rappelle que 80 % des moustiques se développent chez nous. Je suis d'accord avec vous quand vous dites qu'il faut que toute la population s'en occupe. Dans le dernier bulletin municipal, vous avez dû voir un article sur ce thème, pour faire réagir les gens. La bonne nouvelle c'est que plus de 70 personnes ont contacté la mairie pour participer à cette action-là. La convention est presque prête, on va la finaliser avec l'association. On aidera cette association pour que, idéalement, les pièges soient dans les jardins avant fin avril. Concernant les avaloirs, c'est un syphon où l'eau circule. Je ne vais pas dire qu'il n'y a pas de moustiques dans les avaloirs. Il y a des périodes de l'année où l'eau

ne circule pas, car il ne pleut pas et où le moustique peut se développer. Il n'y a pas aujourd'hui de solution vraiment acceptable car cela reviendrait à mettre des produits qu'on ne peut pas accepter, comme de la javel. Une autre solution serait de mettre de l'eau régulièrement tous les 3 jours. On est sûr que les moustiques ne se développeront pas car il n'y aura pas d'eau stagnante. Mais là, c'est un sujet que l'Agglo doit porter. Malgré tout, cela pèse moins de 10 % des problèmes. On a travaillé avec le service de l'agglo sur certains équipements d'égouts qui effectivement dysfonctionnaient. Pour la vidéoprotection. Quand vous parlez de vidéo protection, vous parlez de Belleruche. Je ne vois pas de quoi on parle.

Madame RIVIERE : en fait, des caméras ont été installées sur le quartier de Belleruche et cela n'a pas apporté de solution aux problèmes quotidiens.

Monsieur GIRIN : vous faites allusions aux équipements installés par Villefranche. Je ne ferai pas de commentaire à ce sujet. J'ai une réunion prochainement avec Villefranche sur ce thème. En matière de vidéo surveillance, on peut parler potentiellement d'atteinte aux libertés, c'est ce qu'a Villefranche. Il y a des policiers qui sont devant des écrans et qui peuvent voir des choses. La police nationale leur demande d'ailleurs parfois de poursuivre des actions en direct, pour permettre d'interpeler quelqu'un. J'estime que la sécurité des biens et des hommes cela reste du pouvoir régalié de l'Etat. Pourquoi doit-on consommer des budgets communaux ? Là on parle de vidéo protection. A un moment donné, on peut justifier car il se passe des choses à Limas. Les faits on les voit remonter. Beaucoup de personnes sont embêtées par des vols par effraction. Par des vols à la roulotte, toutes ces petites choses cela fait une moyenne d'un fait par semaine. Ce sont des nuisances qui deviennent pénibles. Le but ce n'est pas de protéger l'habitat, le but c'est, si nécessaire, de pouvoir donner des éléments à la police pour qu'elle puisse travailler. Le projet qui ne représente que 80 000 € ce sera des caméras sur les voies de circulation, dans le bourg, qui permettraient d'avoir des éléments, que tel véhicule ou tel personne, entre telle ou telle heure, oui il y eu un passage. Et donner ces éléments à la police. La vidéoprotection ça ne fait qu'enregistrer. C'est très encadré par la loi, tout le monde ne peut pas regarder ces images. Seule la police nationale est habilitée. Cela n'a pas lieu d'être étendu plus. On parle de dissuasion. On est conscients de tout cela et si cela ne fonctionne pas, on n'aura entre guillemets mis que 80 000 €. Pour des faits, on a des doutes, mais aucune preuve qui permettent de confondre les auteurs. A Villefranche, la vidéosurveillance c'est 8 équivalents temps plein.

Monsieur le Maire : la vidéoprotection est au service de la police pour résoudre des affaires. Si vous suivez l'actualité, vous avez vu cette agression d'un jeune à Paris. La vidéo permet d'aider à la résolution d'affaires. Pour cette raison, je ne suis pas hostile à la vidéoprotection.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte qu'un débat concernant les orientations du budget 2021 a eu lieu à l'occasion du conseil municipal.**

## **2 – Remise gracieuse**

L'administration peut demander à un agent de rembourser une partie de sa rémunération lorsqu'elle lui a versé une rémunération auquel il n'avait pas droit.

Les règles de la comptabilité publique permettent à l'employeur territorial d'accorder une remise gracieuse de la dette. Cette procédure permet d'effacer en tout ou partie la dette de l'agent.

La remise gracieuse ne s'effectue que si des circonstances particulières la justifient (faute commise par l'administration, situation familiale, financière, professionnelle difficile de l'agent, etc).

Il est porté à l'attention du Conseil Municipal la demande remboursement de sommes indûment perçues suite à une situation particulière.

En effet, il a été maintenu à tort le plein traitement à un agent du 17 janvier 2020 au 31 octobre 2020 alors que la rémunération devait être à mi traitement au regard de la durée de l'arrêt maladie. La régularisation a été réalisée et l'agent se trouve dans la nécessité de rembourser à la collectivité la somme de 6 149.53 €.

Considérant la somme à devoir,

Le Conseil Municipal, par délibération, est seul compétent pour admettre ou rejeter partiellement ou en totalité ces demandes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remettre partiellement cette dette à hauteur de 1680.00 € compte-tenu du montant reçu par l'agent par son assurance en garantie maintien de salaire, lequel montant ne couvre pas la totalité de la somme due à la mairie de Limas.

Considérant la somme à devoir, la réalité de l'erreur technique de l'administration, la situation particulière de l'agent concerné, sa bonne foi et l'absence de faute commise par lui,

Monsieur le Maire indique que les conseillers de son groupe sont favorables.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- 1) **donne un avis favorable au recours gracieux pour la remise partielle de l'indu concernant cet agent.**
- 2) **autorise cette remise gracieuse à l'agent à concurrence de 1680.00 €.**

**Résultat du vote : 27 POUR**

### **3 – Recrutement de vacataires**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant l'article 1 in fine, du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires (qui ne relèvent pas du champ d'application du décret 88-145 susvisé relatif aux agents contractuels). Pour ce faire, les trois conditions cumulatives suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter une mission déterminée,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,
- Rémunération attachée à l'acte.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter, le cas échéant, un/des vacataire(s), selon les cadres d'emploi des filières administrative, technique, animation, ATSEM, sportive, police municipale, culturelle, pour effectuer des missions ponctuelles spécifiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2021 et suivants.**

**Résultat du vote : 27 POUR**

## **B – PETITE ENFANCE**

### **1- Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement – Prestation de service Relais Assistantes Maternelles – signée avec la CAF**

#### **Le conventionnement**

A la suite de la validation du projet de fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles (RAM) par le conseil d'administration de la CAF, une convention d'objectifs et de financement est établie entre la CAF et la commune de Limas.

Elle fixe les engagements de chacune des parties :

- Le gestionnaire s'engage à mettre en œuvre les missions et les modalités de fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles,
- La CAF s'engage à verser la prestation de service selon les modalités de financement décrites dans la convention

La validation du projet de fonctionnement et la signature de la convention d'objectifs et de financement conditionnent le versement de la prestation de service Ram.

La convention précédente a été signée pour la période 2017-2020.

#### **Le financement**

La CAF contribue aux dépenses de fonctionnement par le versement d'une :

- Subvention destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement. Cette subvention est appelée « Prestation de service (PS) »
- Prestation de service enfance et jeunesse dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ)

#### *La prestation de service RAM (PS)*

Le montant de la Prestation de service représente 43% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du service, dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), sur la base d'un équivalent temps plein (ETP animateur).

Pour information, le temps de travail de la responsable du RAM est de 24 heures par semaine.

#### **Les missions du RAM**

Pour les parents :

- Informer les parents sur les différents modes de garde existant sur le territoire,
- Mettre en relation les familles et les assistantes maternelles agréées disponibles de la commune de Limas
- Conseiller les parents sur les démarches administratives liées à l'emploi d'une assistante maternelle :
  - ✓ Aides financières Pajemploi (Pajemploi est un service annexe de la CAF). En tant que parent employeur, il doit déclarer chaque mois les salaires versés à son assistante maternelle sur [www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr). Après chaque déclaration, Pajemploi met à disposition de l'assistante maternelle son bulletin de salaire en ligne). Suite à la déclaration, le parent employeur perçoit la prestation Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG)
  - ✓ Contrat de travail, mensualisation, congés payés, rupture de contrat...
- Le RAM pourra également servir de médiateur en cas de différend avec l'assistante maternelle agréée et le parent
- Inviter les parents à participer à des conférences sur différentes thématiques, des spectacles.

Pour les assistantes maternelles et les gardes à domicile :

- Trouver une écoute et un soutien dans leur métier



- Obtenir des informations sur la convention collective des assistantes maternelles
- Obtenir des informations sur le contrat de travail, la mensualisation, les congés payés, la rupture de contrat

Le RAM joue un rôle important en aidant les assistantes maternelles et les gardes à domicile à rompre leur isolement professionnel :

- En étant une oreille attentive et en leur donnant des conseils sur l'accueil des enfants
- En organisant des temps collectifs pour les enfants, les assistantes maternelles et les gardes à domicile (activités manuelles, motricité, jeux...)
- En organisant des conférences sur différentes thématiques
- Invitation pour des matinées festives, à des spectacles
- Soutenir les assistantes maternelles dans leurs projets d'évolution professionnelle en proposant des formations.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer avec la CAF la convention d'objectifs et de financement du Relais Assistantes Maternelles Les Petites Frimousses pour la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024, ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de celle-ci.**

**Résultat du vote : 27 POUR**

## **C – INFORMATIONS**

Le prochain conseil municipal aura lieu le 15 février, l'horaire sera précisé.

Monsieur le maire indique que si nous sommes confinés, nous pourrions avoir une retransmission vidéo, comme cela avait été le cas pour l'installation du conseil municipal en mai 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 20.

Michel THIEN, Maire,  
Vice-Président du Conseil Départemental

